

7.1 Quelle nouvelle vision du secteur de la construction...

En 2017, 37 900 **unités légales** (UL) de la **construction** appartiennent à un **groupe** (figure 1). Parmi elles, 30 900 sont filiales d'une **entreprise** de la construction et 7 000 appartiennent à des entreprises d'autres secteurs. 60 % des 7 000 unités légales de la construction rattachées à d'autres secteurs sont des **filiales** d'entreprises des services marchands (4 300) et 17 % des filiales d'entreprises industrielles (1 200). Les autres sont des filiales d'entreprises commerciales (600), de *holdings* et d'auxiliaires de services financiers et d'assurance (600) et des transports et de l'entreposage (300).

En 2017, 50 000 unités légales, organisées en groupe, appartiennent à une entreprise de la construction. Parmi elles, 19 100 ne relèvent pas de la construction : elles proviennent principalement des *holdings* et d'auxiliaires de services financiers et d'assurance (8 200). Les autres proviennent des services marchands (7 700), de l'industrie (2 000), du commerce (1 000) et des transports et de l'entreposage (200). Pour former l'ensemble des entreprises de la construction, à ces 50 000 unités légales organisées en groupe s'ajoutent 458 900 sociétés ou entreprises individuelles indépendantes.

Ainsi, la mise en œuvre de la définition économique des entreprises conduit à rattacher des unités légales de la construction à des entreprises d'autres secteurs et à intégrer des unités légales d'autres secteurs à des entreprises de la construction. À cet effet de réallocation sectorielle s'ajoute un effet de **consolidation** des flux intra-groupe pour les **variables** dites « **non additives** ». Les

deux effets combinés augmentent le chiffre d'affaires de la construction de 1 milliard d'euros (moins de 1 %), provenant de deux effets contraires (+ 15 milliards d'euros de réallocation et - 14 milliards d'euros de consolidation) (figure 2). Ils conduisent également à une hausse des fonds propres (+ 42 milliards d'euros) et des immobilisations financières (+ 86 milliards d'euros).

Au sein des entreprises de la construction, indépendantes ou organisées en groupe, 96 % des unités légales sont des unités légales de la construction (figure 3). Ces unités légales emploient la majorité des effectifs (92 %) et génèrent l'essentiel de l'activité du secteur de la construction : 87 % de la **valeur ajoutée** (VA), 78 % de l'**excédent brut d'exploitation** (EBE) et 79 % du chiffre d'affaires à l'exportation. Par ailleurs, les 4 % d'unités légales hors construction (surtout des unités légales des services marchands et financiers) rattachées à une entreprise de la construction ne génèrent que 13 % de la VA de la construction mais portent 54 % des fonds propres et 52 % des dettes financières du secteur.

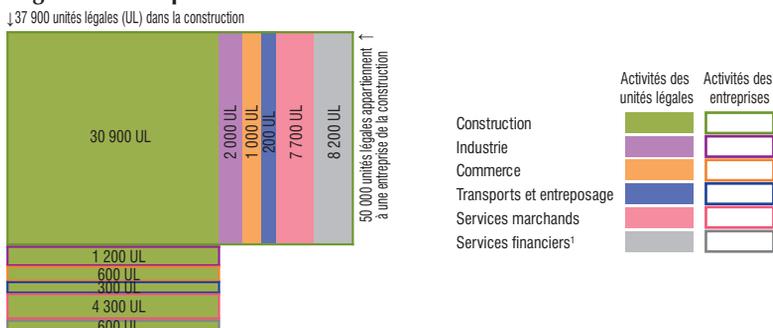
La quasi-totalité des unités légales de la construction, indépendantes ou organisées en groupe, appartiennent à une entreprise de ce secteur (99 %) (figure 4). Elles concentrent 94 % de la valeur ajoutée de l'ensemble des unités légales de la construction. Seules 1 % des unités légales de la construction sont rattachées à des entreprises hors construction. Elles totalisent 6 % de la VA et 11 % des fonds propres de l'ensemble des unités légales de la construction. ■

Définitions

Unité légale, construction, groupe, entreprise, filiale, consolidation, variable non additive, valeur ajoutée (VA), excédent brut d'exploitation (EBE) : voir *annexe Glossaire*.

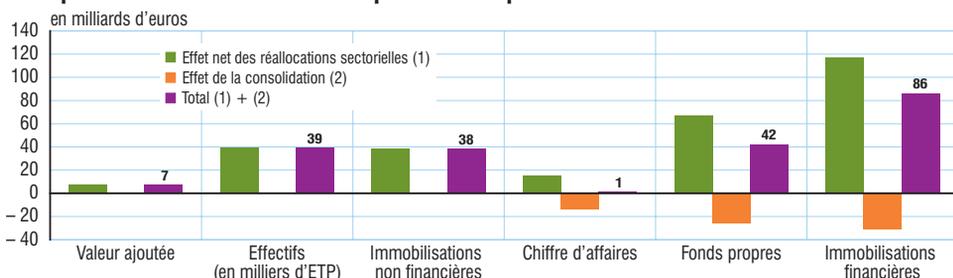
... avec la définition économique des entreprises ? 7.1

1. Unités légales et entreprises dans la construction en 2017



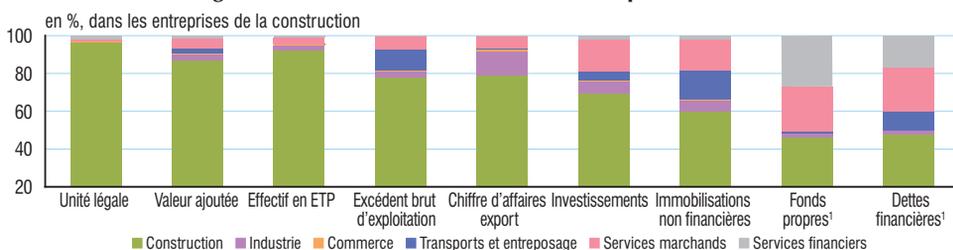
1. Activités des sociétés holding et activités auxiliaires de services financiers et d'assurance. Champ : unités légales de la construction appartenant à un groupe et unités légales appartenant à un groupe de la construction. Les 458 900 unités légales de la construction n'appartenant pas à un groupe sont hors champ. Source : Insee, É sane (données individuelles).

2. Impact de la définition économique des entreprises de la construction en 2017



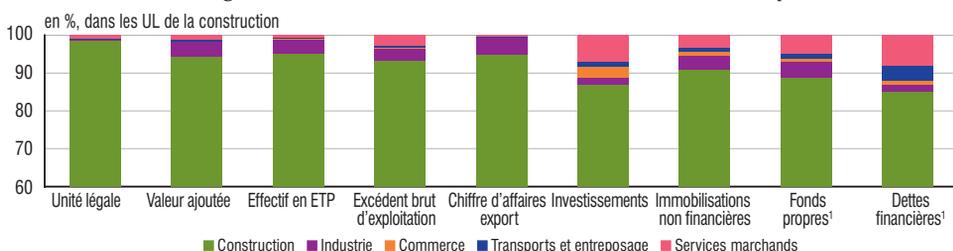
Champ : entreprises et unités légales de la construction (y compris entreprises « mono-unité légale »). Source : Insee, É sane (données individuelles).

3. Poids des unités légales des différents secteurs dans les entreprises de la construction en 2017



1. Ici, les agrégats économiques ne sont pas consolidés. Seules les réallocations sectorielles sont prises en compte. Champ : France, entreprises de la construction (y compris entreprises « mono-unité légale »). Source : Insee, É sane (données individuelles).

4. Poids des unités légales de la construction selon le secteur de leur entreprise en 2017



1. Ici, les agrégats économiques ne sont pas consolidés. Seules les réallocations sectorielles sont prises en compte. Champ : France, unités légales de la construction appartenant à une entreprise des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers (y compris entreprises « mono-unité légale »). Source : Insee, É sane (données individuelles).